

# Comment voter valablement pour la FGTB Métal liste 3 ?

## Suivez ce guide.

La FGTB Métal lutte pour un meilleur travail, une meilleure vie,  
une meilleure société.

Quelque chose doit changer chez vous au travail ?

Alors votez FGTB Métal pour une voix forte.

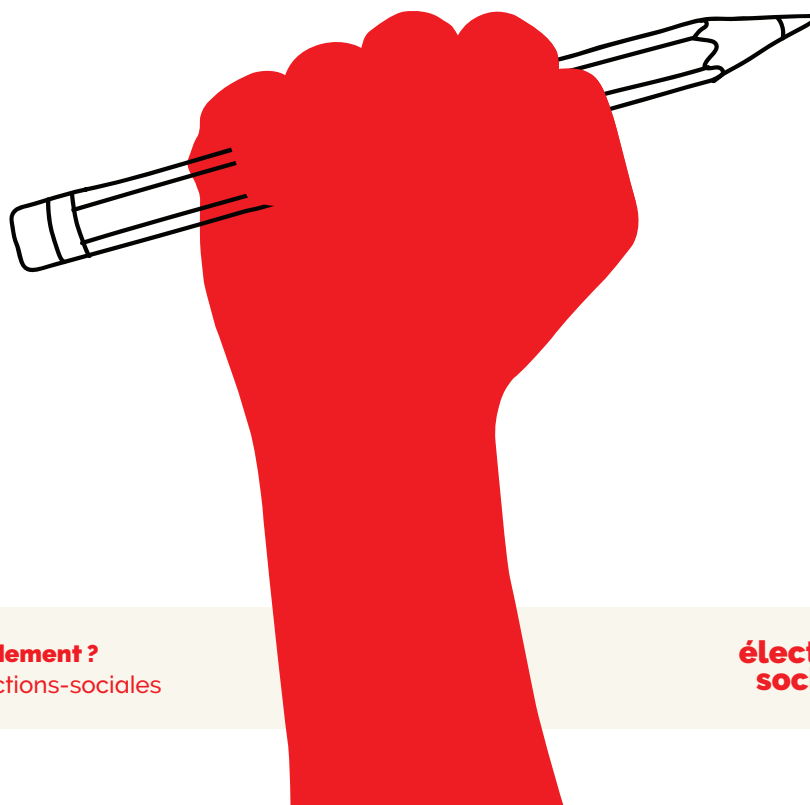


# Différentes manières.

Le vote lors des élections sociales peut se faire de trois manières différentes.

- 1. Méthode classique :** vote dans l'isoloir avec un crayon et du papier.
- 2. Méthode électronique :** vote dans l'isoloir, sur votre lieu de travail ou à votre domicile, mais votre employeur doit d'abord prévoir une formation.
- 3. Vote par lettre :**
  - Pliez le bulletin de vote comme indiqué.
  - Insérez-le dans l'enveloppe vierge et scellez-la.
  - Insérez l'enveloppe vierge dans l'enveloppe de retour timbrée de la même couleur et signez l'enveloppe à votre nom.
  - Envoyez le bulletin par la poste ou déposez-le au bureau de vote, mais faites-le à temps.

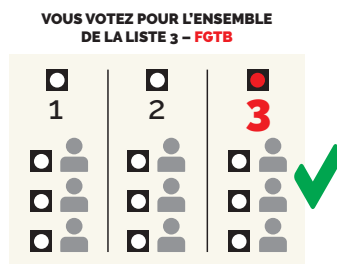
## Voter sûr et fort, c'est voter pour la FGTB Métal, liste 3 !



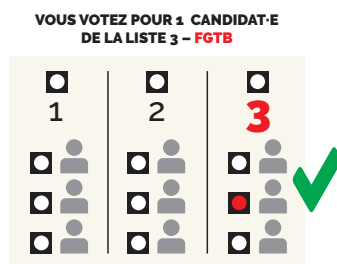
# Comment voter valablement ?

Votre vote a une valeur importante. Il est donc crucial de voter valablement. Cela se fait de deux façons :

- 1. VOTE EN CASE DE TÊTE :** coloriez la boule en haut de la liste de la FGTB Métal. Cela implique que vous êtes d'accord avec le classement de la liste.



- 2. VOTE NOMINATIF :** coloriez une ou plusieurs boules figurant à côté des noms de votre choix de la FGTB Métal. Cela implique que vous exprimez votre préférence pour un ou plusieurs candidats.



## Combien de boules pouvez-vous colorier ?

Le nombre de votes nominatifs (boules) que vous pouvez colorier dépend du nombre de sièges à pourvoir. Demandez plus d'informations aux militants de la FGTB Métal dans votre entreprise ! Si vous donnez plus de votes nominatifs que de mandats à pourvoir, votre vote ne se perd pas ! Votre vote devient automatiquement un vote en case de tête. Si vous donnez un vote en case de tête et des votes nominatifs, votre vote devient automatiquement un vote en case de tête.



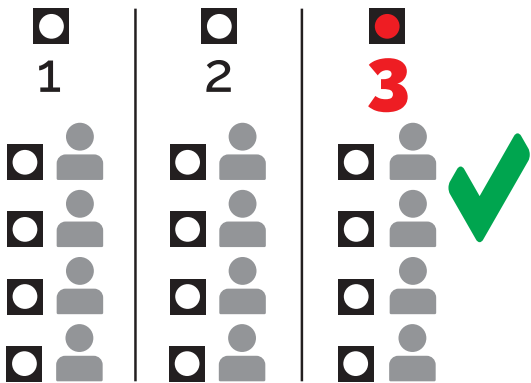
**Attention ! Voter pour plusieurs syndicats (listes) n'est pas admissible et non valide. Cela s'appelle du panachage.**

## Dans l'isoloir, je remarque que j'ai fait une erreur. Que faire ?

Si, dans votre entreprise, on vote toujours avec crayon et papier et vous avez accidentellement fait une erreur, vous pouvez demander un autre bulletin de vote. Dans les entreprises où on vote de manière électronique, le système ne permet pas d'erreurs.

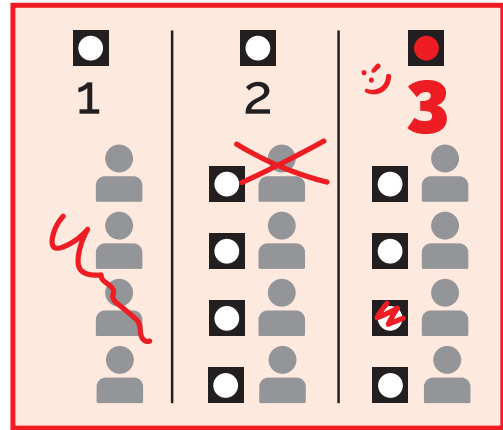
## Vous pouvez voter de 3 façons sur la liste 3 - FGTB.

VOUS VOTEZ POUR L'ENSEMBLE DE LA LISTE 3 - FGTB

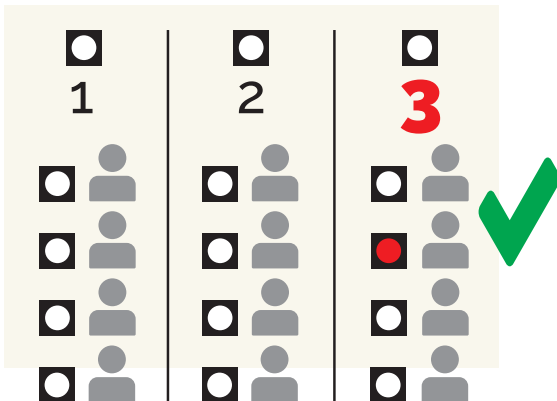


## Attention ! Ceci n'est pas autorisé. Votre vote ne sera pas pris en compte.

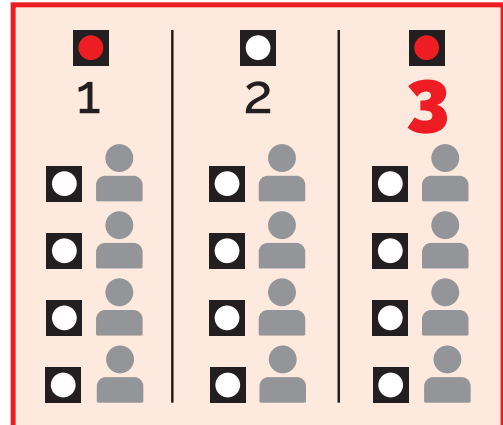
VOUS **NE POUVEZ PAS** DESSINER, BARRER OU ÉCRIRE SUR LE BULLETIN DE VOTE



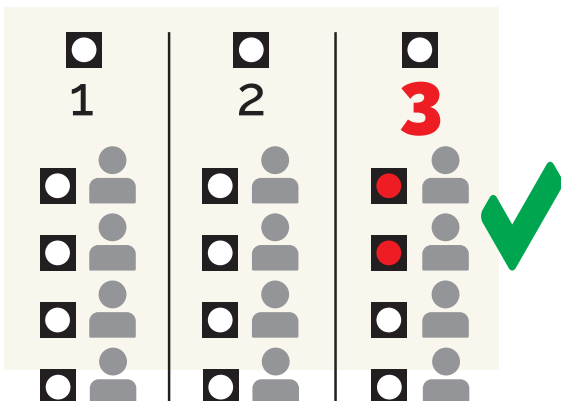
VOUS VOTEZ POUR 1 CANDIDAT·E DE LA LISTE 3 - FGTB



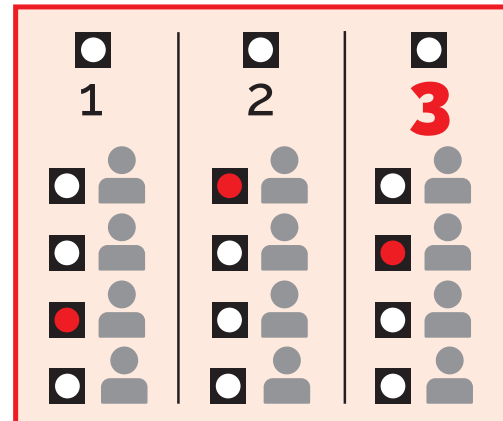
VOUS **NE POUVEZ PAS** VOTER POUR PLUSIEURS LISTES/SYNDICATS DIFFÉRENT(E)S



VOUS VOTEZ POUR PLUSIEURS CANDIDAT·E·S DE LA FGTB - LISTE 3



VOUS **NE POUVEZ PAS** VOTER POUR DES CANDIDAT·E·S DE LISTES/SYNDICATS DIFFÉRENT(E)SN

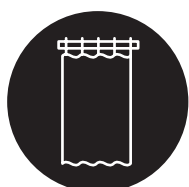


# Pratique à savoir !



## Convocation

Quelques jours avant le jour de vote, tout le monde reçoit une convocation. Cette convocation est distribuée dans l'entreprise et vous devez signer pour réception. Si vous n'êtes pas présent, votre employeur doit vous envoyer la convocation par lettre recommandée à ton adresse. Cette convocation contient les informations pratiques, comme la date du jour de vote, le lieu du bureau de vote et les heures d'ouverture du bureau de vote.



## Bureau de vote

En principe, chaque catégorie (ouvriers – jeunes – employés et/ou cadres) a son propre bureau de vote, sauf indication contraire dans la législation. Lors des heures de travail, vous avez le droit de quitter votre poste de travail pour aller voter. N'oubliez surtout pas d'apporter avec vous la convocation et votre carte d'identité le jour de vote.



## Absent le jour de vote ?

Si vous savez en avance que vous serez absent le jour de vote, informez vos délégués. Il y a la possibilité de voter par lettre, si cela a été convenu. Il existe également la possibilité d'aller à l'entreprise uniquement pour voter. Dans ce cas, votre employeur doit rembourser vos frais de déplacement.

## Vous avez encore des questions ?

- Vous ne savez pas si vous avez reçu les informations nécessaires ? D'autres questions sur le vote ? Vous pouvez toujours contacter votre délégué !
- Vous pouvez également vous rendre au bureau de vote que votre employeur a mis en place dans votre entreprise. Vous le faites le jour de l'élection qui se situe entre le 13 et le 26 mai 2024.